



Préavis N° 3 / 2017

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ

AU CONSEIL COMMUNAL

relatif à la demande d'agrandissement du cimetière.

*Demande de crédit de CHF **267'500.00***



Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Préambule

Le règlement cantonal sur les décès, sépultures et pompes funèbres indique ce qui suit :

Art. 47 Obligations communales

1 Chaque commune doit pourvoir à l'inhumation de toute personne décédée sur son territoire, qu'elle y soit domiciliée ou non, à moins que ses proches n'établissent avoir obtenu d'une autre commune ou d'un Etat étranger l'autorisation d'y faire inhumer ou incinérer le corps

2 Si les proches de la personne décédée en font la demande et établissent que l'autorité sanitaire du lieu du décès ne s'oppose pas au transport du corps, l'obligation communale de pourvoir à l'inhumation s'étend :

- a. aux personnes domiciliées dans la commune mais décédées hors de son territoire ;*
- b. aux personnes domiciliées et décédées hors de la commune mais titulaires d'une concession de tombe dans le cimetière communal.*

Pour parapher Gilles, Jouxten-Mézery a un bien joli cimetière.

Ce lieu de souvenir et de recueillement a atteint ses limites et ne permet plus à la municipalité de faire face à ses obligations. En effet, nous ne disposons que de 3 ou 4 places pour des tombes en ligne et que d'une seule concession de libre.

Au vu de cette situation, vous comprendrez aisément que la municipalité se voit dans l'obligation de déposer le présent préavis pour solliciter l'autorisation du législatif pour aménager de nouveaux emplacements.

Historique

Eté 2007 Etant donné qu'il n'y avait que deux places disponibles pour les tombes en ligne, la municipalité a décidé d'étudier diverses solutions, à savoir :

- éventuel agrandissement du cimetière ;
- créer un nouveau « jardin du souvenir » ;
- désaffecter les tombes de plus de 30 ans

Printemps 2008 Le conseil communal a refusé d'octroyer un crédit de CHF 90'000.00 pour l'installation de columbariums et d'un nouveau « jardin du souvenir »

Eté 2008 La municipalité a procédé à la désaffectation d'environ 35 tombes en ligne, ce qui a permis de régler temporairement le problème du manque de places

2010 Dans le courant de l'année 2010, le conseil communal a octroyé à la municipalité le crédit nécessaire pour aménager un columbarium pour 38 urnes, la création d'un nouveau « jardin du souvenir » et la réfection totale du mur d'enceinte pour un montant de CHF 80'000.00

2014 Constatant, une nouvelle fois, un manque évident de places disponibles, la municipalité a décidé d'étudier une extension du cimetière actuel, sur la parcelle N° 448.

2015 Pour ce faire, elle a fait appel à un architecte-paysagiste spécialisé dans l'aménagement de cimetières et à deux paysagistes de la région

Le projet de l'architecte-paysagiste n'a pas été retenu en raison de son coût,

environ CHF 500'000.00.

Les deux autres projets, devisés entre CHF 150'000.00 et 185'000.00, n'ont pas répondu aux attentes de la municipalité

Eté 2016 Lors de sa séance du 5 juillet 2016, la municipalité a chargé le nouveau municipal en charge du cimetière de reprendre ce dossier et de proposer un nouveau projet d'extension.

Situation actuelle

Le cimetière actuel comprend des zones de concessions pour les tombes et les urnes, ainsi que des zones pour les tombes en ligne, pour les urnes et des zones « enfants ». De plus, nous y trouvons le nouveau « jardin du souvenir » et le columbarium.

Bien que la législation autorise de désaffecter les tombes après 30 ans (six mois de procédure), force est de constater que nous trouvons des tombes plus anciennes avec des monuments imposants, monuments qui retracent, en partie, l'histoire des habitants de notre commune. La municipalité tient à conserver ces vestiges du passé.

Travaux prévus

L'idée du projet qui est soumis à votre approbation consiste à :

- aménager une nouvelle zone pour accueillir des tombes en ligne et des urnes ;
- procéder à divers travaux dans le cimetière actuel (remise en état des chemins d'accès, arborisation, travaux d'entretien divers) ;
- créer des connexions entre le cimetière actuel et la future extension ;
- aménager de nouvelles zones de concessions (dans le cimetière actuel) après désaffectation de tombes ou autres concessions.

Extension du cimetière

La municipalité souhaite réaliser une extension avec un caractère paysager et évolutif en respectant la sensibilité de l'existant. Pour chaque tombe, les familles se verront offrir la possibilité d'avoir un « petit jardinet » pour y planter ou déposer des fleurs devant la pierre tombale. Il n'y aura plus d'entourage.

La municipalité souhaite que ce nouvel espace puisse offrir aux visiteurs la possibilité de se recueillir et de se ressourcer. A cet effet, elle a prévu des cheminements et des bancs, ainsi qu'un endroit abrité sous la forme d'une toile, couvert qui fera la liaison entre les deux cimetières.

Nous tenons à préciser que cette extension sera recouverte de gazon et qu'une seule partie sera « ouverte », dans un premier temps, pour accueillir de nouvelles tombes. Cette façon de faire donnera l'impression aux visiteurs que nous nous trouvons dans un jardin d'agrément.

Il est prévu un nouvel accès technique pour les véhicules de service (voirie et pompes funèbres), clos par un nouveau portail de service.

Au niveau des infrastructures, l'implantation d'un cabanon, pour le matériel d'entretien et pour recharger les batteries de la tondeuse automatique, la municipalité envisage d'installer des panneaux solaires.

Une extension du réseau d'eau pour alimenter 4 « points » d'eau surélevés seront aménagés pour permettre aux familles d'entretenir leurs plantations.

Le parking sera réaménagé avec 7 places et recouvert du même revêtement que le chemin d'accès pour les véhicules de service.

Par son choix la municipalité a souhaité créer un nouvel espace de sérénité et de recueillement tout en conservant le cimetière actuel avec ces monuments et toute son histoire.

Coût des travaux

Le coût des travaux a été établi sur la base d'offres et d'estimations. Nous y avons englobé également les honoraires des études précédentes qui sont comptabilisées, au bilan, sur le compte N° 9139.843 (CHF 14'569.00)

Aménagements divers :

➤ rénovation de l'existant	
➤ suppression des arbres dont l'état sanitaire n'est pas satisfaisant	
➤ suppression de souches	
➤ création de nouveaux cheminements	
➤ engazonnement, etc.	100'000.00

Travaux sur les murs (perçements) et construction, y compris les colonnes pour le nouveau portail	60'000.00
---	-----------

Revêtement pour le parking et le chemin d'accès pour véhicules de service	35'000.00
---	-----------

Fourniture et installation d'une toile (couvert et zone de recueillement)	15'000.00
---	-----------

Extension du réseau d'eau et création de nouveaux points d'eau	2'500.00
--	----------

Nouveau portail	2'500.00
-----------------	----------

Cabanon	3'000.00
---------	----------

Panneaux solaires	5'200.00
-------------------	----------

Tondeuse	5'000.00
----------	----------

Bancs et autres sièges	10'000.00
------------------------	-----------

Honoraires des anciennes études	14'569.00
---------------------------------	-----------

Frais d'enquête	2'500.00
-----------------	----------

Honoraires du géomètre	1'500.00
------------------------	----------

Honoraires pour la réalisation du projet	9'720.00
--	----------

Divers et imprévus (pour arrondir)	1'011.00
------------------------------------	----------

Coût total des travaux à charge de la commune	267'500.00
--	-------------------

Nous tenons à préciser que le projet d'extension prévoit la construction d'un mur pour y déposer des urnes. Toutefois, ce mur ne sera pas construit tant qu'il y aura de la place dans le columbarium existant, raison pour laquelle son coût n'a pas été chiffré.

Réglementation

En cas d'octroi du crédit nécessaire pour les travaux précités, la municipalité se verra dans l'obligation de revoir le règlement du cimetière, ceci notamment pour donner les précisions au sujet de l'aménagement des nouvelles tombes.

Conclusions

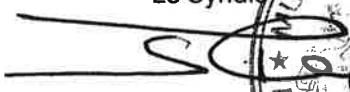


Vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal

- vu le rapport de la municipalité (préavis N° 3 / 2017),
- vu le rapport de la commission ad hoc,
- vu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'octroyer à la municipalité un crédit de **CHF 267'500.00** pour le projet d'agrandissement du cimetière.
2. d'autoriser la municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes.
3. De laisser à la municipalité, à partir de l'exercice 2017, le soin d'amortir cet investissement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic  Le Secrétaire

Serge Roy  Christian Monod

Jouxens-Mézery, le 17 janvier 2017

Délégués de la municipalité : M. Bernard Freemantle

Adopté par la municipalité dans sa séance du 24 janvier 2017

Annexe : deux plans du projet